

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Catherine LE GRAND-SÉBILLE, Marie-France MOREL, Françoise ZONABEND (dir.), *Le fœtus, la mort et le nourrisson*. Paris, L'Harmattan, 1998, 234 p.

par Chantal Collard

Anthropologie et Sociétés, vol. 24, n° 3, 2000, p. 156-158.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/015677ar>

DOI: 10.7202/015677ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

un soutien pour s'établir, se double donc d'une expulsion continue des surplus de population à chaque génération. Un chapitre sur la parenté charnelle et spirituelle examine les stratégies de transmission et de placement des enfants de ces familles ainsi que les valeurs de solidarité et de partage qui y président. Il révèle aussi les complémentarités du système familial avec l'extérieur mettant l'accent sur l'Église qui définit les valeurs familiales et y recrute des effectifs. Enfin, les chapitres consacrés à l'adoption et aux formes d'alliance dans le village et dans la parenté proche vont permettre d'approfondir les règles et interdits du système, ses limites et ses contradictions. Avec de nombreuses références aux travaux français, québécois et américains sur la parenté, l'ouvrage de Collard analyse systématiquement un phénomène bien problématisé et comprend un lexique des terminologies de la parenté qui facilite la lecture pour les non-initiés. Il met bien en évidence la transmission masculine des biens et l'exclusion des femmes de ce système.

Vu sous l'angle de la parenté sur trois générations, le village étudié présente des traits qui accentuent sans doute sa face la plus ancienne. Le lecteur ne doit pas oublier que les analyses narrées au présent retracent une réalité qui couvre surtout la première moitié du XX^e siècle. Une autobiographie de navigateur comme celle de Gérard Harvey (*Marins du Saint-Laurent*), issu de la même région, en présente une dimension de modernisation et de contact constant avec l'extérieur qui sont également au cœur de ce mode de vie. Sans doute une analyse d'ensemble du phénomène famille et parenté devrait ultérieurement explorer les mécanismes incitant la plupart des enfants à partir. Enfin, malgré les références multiples à d'autres études sur des phénomènes similaires de parenté existant dans d'autres régions, les généralisations des observations à l'ensemble du Québec mettent en relief des traits surtout anciens qui doivent être relativisés.

Référence

HARVEY G., 1974, *Marins du Saint-Laurent*. Montréal, Éditions du Jour.

Denise Lemieux
INRS-Culture et société
306, Place d'Youville, B. 10
Montréal (Québec) H2Y 2B6
Canada
denise_lemieux@inrs-culture.quebec.ca

Catherine LE GRAND-SÉBILLE, Marie-France MOREL, Françoise ZONABEND (dir.), *Le fœtus, la mort et le nourrisson*. Paris, L'Harmattan, 1998, 234 pages.

De nombreuses sociétés à travers le monde essayent, autant que possible, d'éviter de mélanger ces deux phénomènes opposés que sont la naissance et la mort, et tiennent les femmes enceintes à distance des funérailles.

Dans nos sociétés occidentales, les nouvelles technologies de la procréation et de surveillance des grossesses ont donné au public l'idée fautive de la toute puissance de la médecine, et ont rendu la mort de fœtus ou de nourrissons plus visible, ainsi que plus scandaleuse. Ces techniques ont, en outre, contribué d'une certaine façon à la mortalité fœtale, car elles sont à la base des programmes d'interruption de grossesse dans les cas de

malformations, ou de réductions d'embryons, lorsque les embryons implantés par procréation médicalement assistée sont surnuméraires.

Ce livre pluridisciplinaire réunit médecins, obstétriciens, psychologues, psychiatres, psychanalystes, historiens, démographes et anthropologues pour réfléchir à plusieurs voix sur l'évolution des conduites de deuil lors de la disparition prématurée, volontaire ou involontaire, de fœtus ou de nourrissons.

Catherine Le Grand-Séville note que souvent à travers le monde il y a un ancrage social incertain de ces morts singulières qui renvoie au monde des esprits, des ancêtres, aux limbes, au motif de l'errance, au vol des anges. Leur ancrage terrestre souligne également leur position marginale : ces petits morts sont ensevelis sous le seuil de maisons, ou placés sur des dépôts d'ordures, ce qui entérine leur statut imprécis, dangereux, mais parfois aussi bénéfique, d'êtres liminaires.

Mais on se méfie également de certains bébés vivants, comme le montre Françoise Zonabend : ceux qui font preuve d'une inquiétante étrangeté (difformité) et qu'il faut exposer dans des lieux sauvages, ou encore les « changelins » qui pleurent tout le temps, s'élèvent mal, et sont réputés avoir été changés par un être surnaturel, qui a mis là son propre enfant et emporté le bébé humain, ou encore ces enfants dits « de leurs frères », dont les germains plus âgés ou plus jeunes meurent tous.

À travers le monde, la mort d'un fœtus ou d'un bébé n'est cependant pas toujours dangereuse. Comme le montre Bernard Saladin d'Anglure, c'est le cas chez les Inuit, où existe une croyance en la réincarnation, et où les embryons ou les fœtus sont clairement des sujets à part entière (puisque les gens peuvent même garder des souvenirs de leur vie intra-utérine). Dans le monde musulman, certaines morts de fœtus peuvent même être heureuses au-delà d'un certain stade de développement (5 mois), comme le souligne Saskia Walentowitz. Rien de tel dans le monde chrétien où l'on distingue clairement le fœtus du nourrisson. Comme le rappelle Marie-France Morel, il est fondamental que le nouveau-né ait vécu, ne serait-ce que quelques minutes, le temps d'être baptisé, car on ne peut baptiser que les vivants : d'où autrefois l'institution des sanctuaires à répit, qui permettaient de baptiser un enfant miraculeusement revenu à lui quelques minutes (l'invention des limbes au 12^e ou 13^e siècle n'ayant pas suffi à apaiser les parents).

Le passage de la mort comme destin individuel (associé à la survie spirituelle comme destin collectif) à la mortalité comme réalité collective (observable et mesurable à partir du 17^e siècle) fait l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage. On y décrit les diverses mesures prises au cours des siècles pour combattre l'avortement et la mortalité infantile.

Les deux dernières parties donnent le point de vue de personnes en prise avec la réalité immédiate du vécu des parents affligés, et tout d'abord celui des juristes et des psychanalystes. Ces auteurs plaident pour que, sans conférer au fœtus le statut de sujet, on lui reconnaisse sa qualité d'être humain.

Jean-Philippe Legros démontre, photos à l'appui, que les limbes ont aussi leur cimetière, lieu symboliquement vide, où l'on déverse les déchets anatomiques, ainsi que les embryons et les fœtus. L'ouvrage se termine par une recommandation concernant la pratique hospitalière en France, mise de l'avant par des intervenantes (Catherine Nessman, Maryse Dumoulin et Anne Sylvie Valat). Ces dernières souhaitent que l'on montre les corps des fœtus et des nourrissons, qu'on les habille, les photographie, bref qu'il y ait un

rituel, cela, disent-elles, aussi bien pour le personnel, pour qui il s'agit d'un patient, que pour les parents.

Chantal Collard
 Département de sociologie et d'anthropologie
 Université Concordia
 1455, boul. de Maisonneuve Ouest
 Montréal (Québec) H3G 1M8
 Canada
 ccollard@alcor.concordia.ca

Agnès FINE (dir.), *Adoption. Ethnologie des parentés choisies*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, vii + 309 p., fig., tabl., réf.

Contrairement à ce qu'ont pu observer les anthropologues dans plusieurs sociétés dites exotiques, la tradition européenne de l'ère chrétienne n'a pas valorisé la pratique de l'adoption, notamment à cause de l'hostilité de l'Église envers cette pratique : cette dernière y aurait vu une menace indirecte à sa puissance temporelle et à l'institution du mariage (Goody 1985). En France, l'adoption est absente du droit à partir du haut Moyen-Âge avant d'être réinsérée dans le Code civil napoléonien. Depuis, elle est demeurée plutôt marginale jusqu'aux années 1970, alors qu'apparaissent de nouvelles pratiques (l'adoption internationale notamment) qui soulèvent avec force dans le débat public la question des relations entre parentés biologiques et sociales. Sur une période plus courte, on peut dire qu'en Amérique du Nord, le Québec a connu une évolution analogue.

Dans un ouvrage collectif issu d'une journée d'enseignement doctoral à l'Université de Toulouse, une dizaine de spécialistes de l'anthropologie du droit et de l'histoire présentent l'adoption sous diverses facettes. Le pluriel du titre indique une connotation large du terme et cache en fait des adoptions de trois types. 1) Au sens le plus étroit du mot, adopter, c'est prendre légalement un enfant pour fils ou pour fille : c'est le sens actuel connu de l'adoption d'un jeune enfant par un couple, sens auquel s'ajoutent diverses autres formes, l'adoption par des célibataires ou des couples homosexuels, l'adoption tardive, etc. ; c'est aussi, en Océanie ou dans la Grèce ancienne, l'adoption d'un enfant pour héritier. 2) Adopter c'est aussi traiter comme un apparenté, même en l'absence d'un cadre légal ou coutumier : c'est considérer le conjoint de sa mère comme un père ou encore traiter un collègue de travail comme un parent. 3) Dans un sens plus extensif, adopter c'est faire sien, choisir, élire : c'est par exemple créer un réseau relationnel privilégié dans sa parenté, reconstituer sa généalogie, ou c'est l'appropriation symbolique de l'enfant dans la branche paternelle ou maternelle. Formelles ou informelles, toutes ces parentés ont en commun de se situer aux marges de la parenté par le sang, qui, on le sait, a été fortement valorisée dans la culture euro-américaine (voir Schneider 1968, par exemple).

Les contributions de l'ouvrage sont présentées en deux volets. *Parentés électives et lignées* regroupe les articles portant sur les parentés des « sociétés lointaines et des sociétés européennes non encore affectées par le « désenchantement du monde » (p. 5). Dans un texte sur les Sulka de la Nouvelle-Bretagne, Monique Jeudy-Ballini oppose filiation par le sang et filiation par la nourriture, l'une « entachée de la honte attachée à la sexualité », l'autre considérée comme « acte social par excellence ». Aussi bien dans la Grèce antique